



**INNOVATION**

## **Tobam met du bitcoin dans l'assurance vie**

Publié le 22 octobre 2021 à 10h18

*Géraldine Dauvergne*

**Innovation**

La loi Pacte a ouvert en 2019 la possibilité d'exposer les contrats d'assurance-vie au bitcoin. Tobam, le premier, vient de s'engouffrer dans la brèche. Son nouveau produit, nommé Tobam BTC-Linked and Blockchain Equity, agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et lancé officiellement le 23 septembre dernier, est le premier fonds français à investir dans le bitcoin et la blockchain, dans le nouveau cadre réglementaire de la loi Pacte. Le fonds alloue au bitcoin 10 % maximum de ses actifs, via le fonds en bitcoin historique de la maison, lancé en 2017. Dédié aux compagnies d'assurances, le nouveau fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) investit également en actions internationales, corrélées aux variations de prix du bitcoin, notamment par leur activité : minage, courtage, fabrication de cartes graphiques... ou pour avoir annoncé publiquement que leur trésorerie était investie en bitcoins. « Nous avons adopté



cette allocation en deux poches, l'une de 10 %, l'autre de 90 %, pour nous conformer aux mesures de la loi Pacte, précise Christophe Roehri, directeur général délégué de Tobam. Cela permet à des investisseurs particuliers de s'exposer à la thématique du bitcoin au sein de l'assurance-vie. Nous avons regardé de près ce qui était autorisé et ce qui ne l'était pas pour les fonds éligibles à l'assurance-vie. »

## **Elargir le spectre des investisseurs**

Tobam, qui gère plus de 10 milliards de dollars – soit 8,2 milliards d'euros – et qui compte aujourd'hui 49 collaborateurs, fut la première société de gestion française à lancer un fonds en bitcoins. Elle n'a depuis été rejointe dans ce club très fermé que par une seule concurrente française (cf. Option Finance n° 1598). La maison utilise depuis toujours le bitcoin pour ses qualités de performance et de diversification des placements. « Notre fonds historique a une vocation extrêmement simple : répliquer la performance du bitcoin et compenser l'empreinte carbone afférente, rappelle Christophe Roehri. Etant donné ses caractéristiques, il est réservé aux investisseurs qualifiés. A son lancement, nous avons eu beaucoup de demandes de la part d'investisseurs potentiels, mais qui n'étaient pas qualifiés. Nous cherchions une solution pour élargir le spectre d'investisseurs potentiels. Nous leur donnons ainsi la possibilité de s'exposer via l'assurance-vie, qui est la première enveloppe utilisée en France. » Pour souscrire à ce nouveau fonds dédié aux unités de compte, il faut passer par l'une des compagnies d'assurances qui auront référencé le fonds. « Nous avons bon espoir d'arriver à le référencer auprès de toutes les grandes compagnies d'assurances françaises, détaille Christophe Roehri. Nous avons déjà fait cet exercice avec notre précédent fonds multi-asset pour l'assurance vie, qui est aujourd'hui référencé chez onze assureurs français. »